

Modification des procédures d'approche de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle

Déposition de l'association ADIV-Environnement



L'association ADIV-Environnement est une association agréée « protection de l'environnement » (décret préfectoral n°09-057/DDD du 5 mai 2009). Basée à Verneuil-sur-Seine, active sur les communes de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine et de Vernouillet, cette association s'intéresse à tout ce qui touche à la biodiversité, l'environnement et le développement durable ; elle informe ses adhérents de tous les projets d'urbanisme ou d'infrastructure. Elle combat les projets qui lui paraissent aller à l'encontre d'un développement durable.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du projet de modification des procédures d'approche de l'aéroport de Roissy. Nous contestons ce projet pour les raisons suivantes :

1. Ce projet présente habilement deux propositions de modifications des procédures d'approche : le relèvement des altitudes de survol de 300 m et une modification des trajectoires avec bien entendu une augmentation constante des trafics. Pourtant, ces données ne sont pas à mettre sur le même plan : l'augmentation de trafic est certaine, la modification de la trajectoire est probable mais nous ne sommes nullement convaincus du relèvement des altitudes de survol.
2. Prenons comme exemple la ville de Triel-sur-Seine, selon les chiffres officiels, le nombre d'avions survolant cette commune en-dessous de 1921 mètres passerait de 0 à 30 par jour. Or actuellement, n'importe quel habitant de Triel-sur-Seine a déjà pu constater que des avions volent régulièrement en dessous de cette altitude. On voit déjà, souvent le matin, quelques avions volant très bas, probablement en attente d'un créneau pour atterrir à Roissy. Qu'en sera-t-il demain avec l'augmentation programmée du trafic ? Peut-on se fier à des chiffres qui nous paraissent pour le moment contestables ? Le « mur des sons » ne s'arrête pas à une ligne théorique. Les résultats des calculs théoriques qui nous sont proposés ne prennent pas en compte les conditions environnementales réelles : la présence des reliefs de l'Hautail et de Morainvilliers ainsi que la présence de la Seine amplifient les nuisances sonores auxquelles nos populations sont déjà soumises.
3. Pour continuer sur l'exemple de la commune de Triel sur Seine, jusqu'à présent les nuisances sonores constatées sur cette commune étaient dues aux seuls bruits routier et ferroviaire, comme l'indique le tableau ci-dessous, issu de l'étude intitulée « Elaboration de Cartes Stratégiques du Bruit sur le Territoire des Yvelines. 2009 ». Cette étude, basée elle aussi sur des simulations et non sur des mesures, ne prend donc pas en compte le bruit des avions, considéré comme inexistant. Ces études mettent en évidence que de nombreux Triellois sont déjà victimes de nuisances sonores inacceptables (Lden supérieur à 65db(A) Demain, la modification des procédures d'approche aggraveront les nuisances sonores des habitants de Triel-sur-Seine. Le tableau indique le niveau d'exposition au bruit durant 24 heures : la valeur de l'indice Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit, cette valeur étant exprimée en dB(A). La population de Triel-sur-Seine totalise 11 100 personnes environ. Pour chaque cause de bruit (routier, ferroviaire, industriel ou due aux aéronefs), le tableau indique le nombre de personnes touchées et le pourcentage par rapport à la population totale.

Classes d'exposition Lden Période 24 h	Bruit routier		Bruit ferroviaire		Bruit industriel		Bruit des aéronefs	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Population exposée								
A moins de 55 dB(A)	5 000	45%	3 100	28%	11 000	99%	11 100	100%
Entre 55 et 60 dB(A)	3 400	30%	2 700	24%	0	0%	0	0%
Entre 60 et 65 dB(A)	900	8%	3 000	27%	100	1%	0	0%
Entre 65 et 70 dB(A)	800	7%	1 200	11%	0	0%	0	0%
Entre 70 et 75 dB(A)	900	8%	600	5%	0	0%	0	0%
A plus de 75 dB(A)	100	1%	600	4%	0	0%	0	0%

Cette situation est appelée à évoluer défavorablement comme nous l'indique la DGAC et qui est rappelé dans le tableau suivant :

	Aujourd'hui	Demain
Nombre d'habitants survolés par au-moins 30 avions en-dessous de 1931 mètres :	0	1028
Nombre d'habitants dans des zones concernées par au moins 25 événements sonores > 65 dB :	0	375

On connaît donc le nombre de personnes subissant des « événements sonores » supérieurs à 65 dB mais quel sera le niveau de bruit pour les autres habitants de Triel-sur-Seine et au-delà des habitants des communes d'Andrésy, Chanteloup les Vignes, Carrières sous Poissy, Verneuil, Chapet et Vernouillet, pour ne pas parler de Conflans Sainte Honorine, Vaux sur Seine, Meulan et Les Mureaux?



Il est clair que l'ensemble des habitants de cet espace vont subir des émissions sonores supérieures à 60 dB, et ce a minima 30 fois par jour.

Il faut rappeler que le survol journalier de 25 avions produisant plus de 65 dB a pour effet de devoir *dans la journée interrompre une conversation, et la nuit ou tôt le matin d'interrompre son sommeil.*

Nos logements n'ont pas été construits (comme c'est le cas pour les zones actuellement soumises aux anciennes procédures d'atterrissages) avec des prescriptions d'isolation phoniques : aucune exigence dans nos PLU ne prend en compte cette nouvelle pollution.

Il existe bien entendu des mesures permettant de limiter la population impactée par le bruit des avions : des propositions ont déjà été faites auprès de la DGAC, notamment par le collectif CIRENA ; nous les rappelons ci-dessous :

- Augmentation d'un degré de l'angle d'approche des avions en phase d'atterrissage (passage de 3 à 4 degrés) sans modification des trajectoires,

- La mise en œuvre de la procédure d'atterrissage en descente continue sur le doublet nord à partir de l'altitude la plus élevée possible ne nécessitant pas l'accord des pays voisins (>1800 mètres),
- Le déplacement de la zone de forte concentration d'avions prévu par la DGAC au-dessus de la zone de Cergy-Conflans vers les zones rurales faiblement peuplées du nord-ouest de l'Île-de-France.

Verneuil-sur-Seine, le 24 mars 2011

Pour l'association ADIV-Environnement

Le président : Michel CULLIN